

Direction des affaires juridiques et de la commande publique
Assurances

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Égalité – Fraternité

Ville de Givors

DÉCISION MUNICIPALE

N°DM2025_014

**OBJET : ACCEPTATION D'UNE INDEMNITÉ DE SINISTRE – CHOC VÉHICULE /
POTEAU VIDÉOSURVEILLANCE**

Le maire de Givors,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 12 janvier 2022 donnant délégation de pouvoirs à monsieur le maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et ce pour la durée du mandat, d'accepter les indemnités de sinistre,

Considérant que le 8 décembre 2024, une voiture a heurté un poteau de vidéosurveillance le faisant chuter et le rendant inutilisable,

Considérant que la Police Nationale s'est rendue du place et a établi un rapport décrivant l'incident et les coordonnées du conducteur de la voiture,

Considérant qu'une déclaration a été faite à GROUPAMA, assureur de la ville, et qu'une expertise a été diligentée le 3 mars 2025,

Considérant la proposition d'indemnisation s'élève à 3 941,45 € toutes charges comprises pour ce poteau de vidéoprotection, déduction faite de la franchise de 1 500 €, qui sera récupérée auprès de l'assureur du conducteur du véhicule mis en cause,

DÉCIDE

Article 1 : D'accepter l'indemnité proposée par la compagnie Groupama Rhône-Alpes-Auvergne pour un montant de 3 941,45 € toutes charges comprises.

Article 2 : Les recettes seront imputées sur le budget de la commune.

Article 3 : Le directeur général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article dernier : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sise 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la décision ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.

Le lundi 17 mars 2025,
Mohamed BOUDJELLABA,
Le maire

Envoyé en Préfecture le :
Affiché ou notifié le :

13 MARS 2025

ORIGINE
Copie

704 JEP
FINANCO

80:86501079306951C



Le 07.03.2025

000027 (000019) - 0001/0001
 CL2100 (791271)

Pour tous renseignements, contactez :
 MADAME ABDELLAOUI AMANI
 50 RUE DE SAINT-CYR

69009 LYON
 TEL : 09 74 50 34 01 POSTE :

N'oubliez pas de rappeler ces références :

Règlement n° 098663500
 Sinistre n° 2024583601 002
 Souscripteur 40417906T 30554

Vos références CHOC DE VEHICULE DU 08.12.2024- POTEAU

COMMUNE DE GIVORS
 HOTEL DE VILLE
 PLACE CAMILLE VALLIN
 69701 GIVORS CEDEX

Le décompte de votre règlement est le suivant :

PREJUDICE MATERIEL

FRANCHISE DEDUITE 1500,00€,

3.941,45

VEUILLEZ RECEVOIR VOTRE INDEMNITE SUITE AU CHIFFRAGE DE L'EXPERT.
 LA FRANCHISE VOUS SERA REMBOURSEE A L'ABOUTISSEMENT DU RECOURS

Groupama Rhône-Alpes Auvergne

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles 50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09
 779 838 366 RCS Lyon Emetteur des Certificats Mutualistes
 Régie par le Code des Assurances et soumise à l'ACPR, 4 PI de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09

Nous vous souhaitons bonne réception du chèque de : 3.941,45 €

GROU1169



BNP PARIBAS

Payez contre ce chèque non endossable *TROIS MILLE NEUF CENT QUARANTE*

*ET UN EUROS QUARANTE-CINQ CTS*****

*TRESOR PUBLIC*****

à Payable en France

Compte

LYON

ELYSEE HAUSSMANN ENTREPRISES 00819 00016405425
 83 BD SEBASTOPOL
 75002 PARIS
 Guichet 00819
 TEL : 01 55 23 70 06

GROUPAMA RHONES ALPES AUVERGNE
 50 RUE DE ST CYR
 69009 LYON
 Ville de Givors

chèque n°

VERIFIER L'ABSENCE DE SURCHARGE
 Chèque protégé par F.H.D.



TRESOR PUBLIC

€ **3941,45*****

le 07.03.2025

(26)

GROU1169
 0542940

250957 / 22

CLIP - NUMER Services 2024 / 05

01011007

0542940 0750000249084 081916405425

Sinistre Mat Rue Jean Ligonnet / Rue de La Fraternité

N° Prix	Désignation selon CCTP	Unité	Fourniture	Installation / Mise en service	Prix Total
1.171	Câble SM 6 brins	ml	0,75 €	1,93 €	2,68 €
HB 1	Fourniture et pose d'une Boite de protection d'épissures TO	u	1,32 €		142,60 €
1.241	Disjoncteur différentiel 16A/30 mA type HPI ou SI	u	139,20 €	7,66 €	146,86 €
1.262	Soudure de 2 brins fibres optiques dans un Boîtes de Protection d'Epissurage (BPE)	u		22,60 €	22,60 €
1.263	Test de 6 brins fibres	u		120,00 €	120,00 €
2.104	Installation et brassage d'un switch (brassage cuivre et/ou optique	U		38,28 €	38,28 €
3.191	Profil technicien pour mise en œuvre la 1/2 journée	U		310,00 €	310,00 €
3.192	Profil technicien pour mise en œuvre la journée	U		550,00 €	550,00 €
3.199	Location de nacelle la 1/2 journée	U	150,00 €		150,00 €
4.101	Pour travaux sur longueurs de 1 à 10 ml	U			375,00 €
4.111	En pleine terre	ml			45,00 €
4.121	En pleine terre	ml			20,00 €
4.181	Mât acier de 6 m à 8m	u			810,00 €
4.191	Pour mât acier ou composite de 6 m à 8m	u			475,00 €
4.403	Supérieur à 0,60 m d'épaisseur.	u			320,00 €

BVS		CAP		Total	
Quantité	Montant Total HT	Quantité	Montant Total HT	Quantité	Montant Total HT
35	93,80 €		- €	35	93,80 €
1	142,60 €		- €	1	142,60 €
	- €	1	146,86 €	1	146,86 €
5	113,00 €		- €	5	113,00 €
1	120,00 €		- €	1	120,00 €
	- €	1	38,28 €	1	38,28 €
	- €	2	620,00 €	2	620,00 €
	- €	1	550,00 €	1	550,00 €
1	150,00 €	1	150,00 €	2	300,00 €
1	375,00 €		- €	1	375,00 €
2	90,00 €		- €	2	90,00 €
2	40,00 €		- €	2	40,00 €
1	810,00 €		- €	1	810,00 €
1	475,00 €		- €	1	475,00 €
1	320,00 €		- €	1	320,00 €

Sous Total HT

2729,40 €

1 505,14 €

4 234,54 €

Sous Total TVA 20%

545,88 €

301,03 €

846,91 €

Sous Total TTC

3 275,28 €

1 806,17 €

5 081,45 €

Etude, Conseil, Installation de systèmes de protection : Alarme, vol et incendie, vidéoprotection, contrôle

Siège social CAP SECURITE
27 rue honoré Pététin 69700 Givors
Tél. 04.37.20.16.05- Fax. 04.37.20.16.06
SAS au capital de 70 000€ - 417 614 724 00058 R.C.S.LYON - APE 4321 A



→ **POUR NOUS CONTACTER :**

Références à rappeler : 2024583601

E-mail : sinistresentcol@groupama-ra.com

Téléphone : 09 74 50 34 01

N° client : 18446351

Courrier :

Groupama Rhône-Alpes Auvergne
Service Entreprises et Collectivités
TSA 10013
69252 LYON CEDEX 09

COMMUNE DE GIVORS
affaires-juridiques@ville-givors.fr

Lyon, le 07 mars 2025

Objet : Sinistre du 08.12.2024
Poteau vidéo

Madame, Monsieur,

Je fais suite au dossier en référence pour lequel j'ai reçu le rapport de notre expert, du cabinet CET LYON.

Au vu des justificatifs transmis, l'indemnité vous revenant a été chiffrée à **3 941.45 €** selon le décompte suivant :

• Montant des dommages	5 441,45 €
• A déduire franchise	1 500,00 €
• Indemnité	<u>3 941,45 €</u>

Vous recevrez prochainement un chèque de ce montant libellé à l'ordre du Trésor Public pour solde de cette affaire.

Par ailleurs, je procède à l'exercice d'un recours à l'encontre de l'assureur du véhicule du tiers responsable ; dès aboutissement de mes démarches, je serai en mesure de vous adresser le règlement de la franchise.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Amani ABDELLAOUI

